

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 14 février 2022

Vœu présenté au nom des groupes « Val-de-Marne en Commun – Parti communiste français et Citoyen.ne.s », « Socialiste et Républicain », « Écologistes et citoyen.ne.s », et M. Daniel Guérin conseiller départemental

Préservons l'emploi, la présence humaine et le service public dans les gares du Val-de-Marne et d'Ile-de-France !

Considérant le contrat 2020-2023 entre Ile-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Gares et Connexions ;

Considérant la réorganisation de SNCF Transilien visant à créer « une nouvelle offre de services » en gare, déjà mise en œuvre sur les lignes J et L depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant les annonces faites par les directions des lignes RER et Transilien aux organisations syndicales de cheminot.es de procéder à la suppression de plusieurs centaines de postes sur les lignes RER C et D et Transilien H, J, K, L, N, R et U ;

Considérant l'impact de cette décision qui réduira la présence humaine dans 130 gares franciliennes notamment le soir ou pendant le week-end, et parmi lesquelles près de 75 se retrouveraient sans aucune présence en gare et sans guichet 24h/24h et 7j/7j ;

Considérant que le Val-de-Marne est particulièrement concerné avec des réductions sensibles de la présence humaine dans les gares d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Les Ardoines, Choisy-le-Roi, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine et une suppression totale de la présence dans les gares de Rungis-La Fraternelle, Pont de Rungis et Orly Les Saules ;

Considérant que le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités a exprimé sa préoccupation face à cette réorganisation à l'occasion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021 ;

Considérant que ces mesures sont contraires à l'amélioration du service public, qu'elles impactent directement la sécurité des personnes et des biens au sein des gares d'Ile-de-France et portent gravement atteinte à l'emploi et aux conditions de travail des cheminot.es ;

Considérant que l'utilisation des transports en commun est un levier essentiel de la transition écologique, que la présence humaine dans les gares améliore la qualité de la relation aux usagers et incite donc les franciliennes et les franciliens à les prendre ;

Considérant l'avis de la Défenseure des Droits qui rappelle que la multiplication des Points d'Accès Non-Gérés (gares sans présence humaine) sur le réseau ferré est de nature à rompre l'égalité d'accès et porte atteinte au droit à la mobilité des usagers ;

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à la SNCF de renoncer à sa réorganisation interne en maintenant les emplois, la présence humaine et les guichets dans les gares du Val-de-Marne.

Demande à Ile-de-France Mobilités de relayer auprès de la SNCF la nécessité de renforcer la présence humaine en gare qui participe à la qualité de service et à la sécurité des biens et des usagers du service public.